

FICHE DESCRIPTIVE

CACES Grue Auxiliaire de Chargement avec option télécommande-R490

Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement
- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie du véhicule

Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours.

Accessibilité : Contacter le référent Handicap à contact@passersonpermis.com

Objectifs de la formation

Être capable de manipuler des grues auxiliaires en respectant les règles de sécurité et selon la recommandation CNAM TS R490.

Durée de la formation : 35 H

Rythme : Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 5 jours de formation).

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session

Nombre minimum : 4

Nombre maximum : 8

Tarif : Coût horaire à partir de 45,43 €

Contacts :

- TRINITE : 0596 58 40 59 trinite@passersonpermis.com
- LAMENTIN : 0596 51 69 47 lamentin@passersonpermis.com

Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation**
- **Le conducteur et la réglementation :**
 - Définition d'une grue auxiliaire
 - Le conducteur
- **Les accidents du travail :**
 - Définition réglementaire
 - Les statistiques
 - Les causes fréquentes d'accidents de grue auxiliaire
- **Les acteurs de prévention :**
 - L'employeur
 - L'ensemble du personnel
 - Le représentant de la CRAM
 - L'inspecteur du travail
 - Le médecin du travail
- **L'OPPBT :**
 - Fabricant et responsable de la mise sur le marché
 - L'organisme de contrôle technique et de prévention
- **Les typologies de grues auxiliaires :**
 - Domaine d'utilisation
 - La conformité du matériel
 - Description d'une grue auxiliaire
 - Les différents montages sur porteur
 - Les équipements
 - Les dispositifs de sécurité
 - Les différents mouvements
 - Les caractéristiques techniques
 - Les capacités de levage de la grue auxiliaire
 - La stabilité et le renversement de la grue
 - L'abaque et la plaque de charge
- **La prise de poste et les vérifications :**
 - La prise de poste
 - Vérifications journalières et périodiques
 - La mise en place de la grue

- **Le levage de charge :**
 - L'élagage
 - Les règles de l'élagage
 - Les gestes de commandement de levage
 - Les signaux sonores

- **Les règles de conduite en sécurité :**
 - La conduite en sécurité d'une grue
 - L'arrêt de la grue auxiliaire
 - La panne de l'engin

- **Les risques divers**
- **La signalisation :**
 - La signalisation de sécurité au travail
 - La signalisation routière
 - Les symboles des produits chimiques
 - La signalisation temporaire

- **Synthèse du stage**
- **Evaluation des acquis par un organisme indépendant**

Dates de formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

Lieux de la formation

Carrère 97232 Le Lamentin



Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

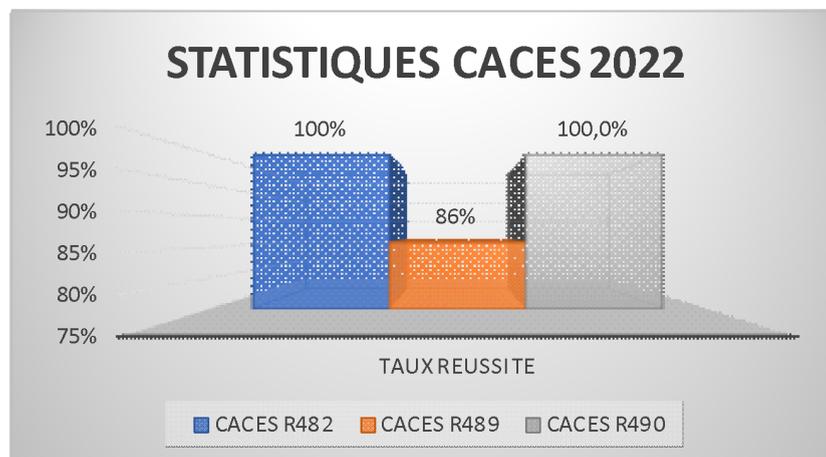
- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Plateau technique privé
- Equipe de formateurs permanents

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

Formalisation à l'issu de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).



ANOTER : La certification CACES est valable 5 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 5 ans.